

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

11^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 23 SEPTEMBRE 1893. VOL. XXII, No 12.

SOMMAIRE :

I Dix-huitième dimanche après la Pentecôte. — II Lettre Encyclique de Notre N. S. P. le Pape Léon XIII aux évêques de Hongrie, à suivre. — III Le rôle des églises catholiques dans la navigation sur le fleuve St-Laurent. — IV Les religieuses au Congo, la journée d'une religieuse à l'orphelinat de Nemlao. — V Les collèges classiques du diocèse de Montréal, le collège de Montréal, suite. — VI Chroniques. — VII Aux prières.

DIX-HUITIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

Guérison d'un paralytique. (S. Matth , IX.)

I. Les diverses maladies corporelles dont l'Évangile nous rapporte la guérison sont autant de figures visibles des maladies spirituelles. La paralysie représente l'état d'une âme qui reste stationnaire dans la voie du salut. Elle n'est pas morte ; mais elle est sans mouvement ; elle ne marche plus, elle ne sait plus ni agir, ni souffrir, ni combattre ; toutes ses bonnes volontés avortent ; ses résolutions sont ajournées au lendemain ; elle commence toujours et n'achève jamais ; sa vie est un rêve, son réveil sera une déception. Quelles sont les causes de cette funeste immobilité ? « Mon cœur s'est desséché, disait David, parce que j'ai oublié de manger mon pain. »

La négligence de la prière, de la communion, des devoirs journaliers, produit à la longue de graves désordres dans la santé morale. L'âme, aussi bien que le corps, s'engourdit lorsqu'elle est privée de nourriture et d'exercice.

II. La vie de l'homme sur la terre est un combat perpétuel. De

là les alternatives de santé et de maladie, de ferveur et de défaillance. La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ répond surabondamment aux besoins de ces divers états ; elle maintient ou rétablit l'équilibre de notre bonne volonté ; et il n'y a point d'infirmité qui ne trouve son secours dans les sacrements. Cependant si la grâce ne tarit pas, elle ne produit pas toujours ses effets. Une foule de chrétiens, trop semblables en cela aux Juifs dont parle l'Évangile, ne recourent point aux remèdes alors qu'ils en auraient le plus besoin, ou bien ils en abusent quand ils n'en profitent point. L'âme qui ne s'améliore pas se détériore ; celle qui refuse d'avancer risque de tomber en paralysie. « Eclaircz mes yeux, disait le Psalmiste, afin que je ne m'endorme pas du sommeil de la mort. »

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LEON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE
AUX EVEQUES DE HONGRIE

A Nos Vénérables Frères le Primat, les Archevêques, Evêques et autres Ordinaires de Hongrie en grâce et en communion avec le Siège Apostolique

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

A la constante vénération et à la soumission des Hongrois envers le Siège apostolique, a toujours répondu de la part des Pontifes romains une bienveillance très vive ; Nous-même n'avons jamais laissé désirer à vous et à votre nation les témoignages de Notre affection particulière et de Notre intérêt.

Mais Nous avons surtout manifesté, d'une façon singulière, Nos dispositions, lorsqu'il y a sept ans, la Hongrie a célébré le souvenir d'un évènement très important et très heureux. Profitant de cette occasion, Nous vous avons adressé une lettre, vénérables Frères, dans laquelle Nous avons rappelé l'antique foi des Hongrois, leurs vertus et leurs grandes actions ; puis, Nous vous avons communiqué des conseils relatifs à ce qui intéresse le salut et la prospérité de cette nation, à une époque si ennemie de la foi catholique. Ce même motif et le même but nous engagent maintenant à vous envoyer ces nouvelles prescriptions.

En présence des événements qui ont ému dans ces derniers temps tous les esprits en Hongrie, les devoirs de Notre charge apostolique demandent que Nous vous exhortions ardemment, vous et votre clergé, à la fermeté, à la concorde, au zèle pour instruire et avertir à propos les peuples confiés à vos soins.

Mais il existe encore dans votre nation d'autres motifs d'inquiétude pour Nous : Nous comprenons quels graves dangers y menacent chaque jour la religion.

Les intérêts de cette religion, qui sont l'objet de Nos soucis particuliers et de Nos pensées, sollicitent aussi puissamment votre activité, vénérables Frères, et Nous avons pleinement confiance que celle-ci sera de tous points égale à Nos conseils et à Notre attente.

Il est du devoir des catholiques d'une façon générale, mais surtout au moment d'attaques si vives et si insidieuses contre les institutions chrétiennes, que tous s'appliquent à comprendre combien il importe, au milieu de la variété des temps et des circonstances, de conserver dans l'Etat la religion intacte et parfaite, et aussi d'assurer sur ce point l'accord absolu des esprits. Il s'agit, en effet, du plus haut et du plus grand de tous les biens, qui est le salut éternel des hommes, et aussi de la conservation des institutions qui assurent à la société civile le calme et une prospérité digne de ce nom. Tel était le sentiment de ces hommes vraiment grands et dignes du souvenir de toute la postérité, qui donnèrent, à diverses époques, un magnifique exemple de courage à toutes les nations, et servirent en quelque sorte de murs à la maison de Dieu, prêts à sacrifier non seulement tous leurs biens, mais leur vie même à la cause de la Religion et de l'Eglise.

Sur ce point, votre Hongrie possède des exemples domestiques nombreux, magnifiques, et qui ont marqué une longue suite de siècles. Bien plus, si elle est demeurée fidèlement et constamment dans la foi catholique qu'elle avait reçue d'Etienne, son roi et son apôtre, il faut reconnaître en cela, outre un bienfait particulier de Dieu, le résultat le plus solide du rôle qu'a toujours eu cette nation ; elle a compris pleinement que, lorsqu'il s'agissait de religion, il s'agissait en même temps de la gloire du nom et du salut de la race. Mais il est admirable de constater à quel point un tel sentiment a suscité de généreuses et de remarquables vertus, grâces auxquelles, au milieu des plus grandes difficultés, les Hongrois ont opposé un courage et une constance égaux à la gravité du péril.

Avec le secours de ces vertus, ils repoussèrent victorieusement tantôt les invasions fréquemment renouvelées des Tartares, tantôt les longues et redoutables attaques des Mahométans. Ils étaient dignes, dans une lutte si périlleuse, de recevoir toutes sortes de secours des nations étrangères, des rois et surtout des Souverains Pontifes.

Ils combattaient, en effet, non seulement pour la foi et l'empire de la Hongrie, mais encore pour la religion catholique elle-même et le salut de l'Occident. Par la même raison, si la Hongrie a ressenti la violence des tempêtes qui accumulèrent tant de ruines chez les peuples voisins, si elle a subi elle-même des troubles sérieux, elle en est toujours sortie intacte et elle y échappera dans l'avenir, pourvu qu'elle reste fidèle à sa religion, que tous ses citoyens connaissent leurs devoirs quotidiens et les accomplissent avec zèle.

Et pour en revenir à ce qui touche de plus près Notre but, Nous n'avons pas remarqué sans douleur — qu'outre les passages qui, dans les lois hongroises, comme Nous l'avons déploré ailleurs, sont en désaccord avec les lois de l'Eglise, diminuent sa puissance d'action et nuisent à la profession de la foi catholique, — d'autres mesures qui ont été décrétées et appliquées dans ces dernières années par les pouvoirs publics, ne sont pas moins funestes à l'Eglise et aux intérêts catholiques ; et, avec le cours que prennent chez vous les événements, il est fort à craindre que d'autres maux plus graves ne viennent frapper la religion.

En ce qui concerne les affaires qui ont donné lieu en ces derniers temps parmi vous aux plus vives discussions, il vous appartient, vénérables Frères, de travailler avec zèle et union à ce que les prêtres et les laïques connaissent ce qui leur est permis et ce dont ils doivent se garder, pour ne pas transgresser les prescriptions de la loi naturelle et de la loi divine.

Puisque la plupart d'entre vous, pasteurs des âmes, Nous ont fait savoir qu'ils attendaient le jugement du Siège Apostolique demandé par eux, il vous appartiendra, Vénérables Frères, d'avertir avec soin les ministres du culte eux-mêmes de se faire scrupule de s'écarter en rien des décrets ou des prescriptions du Saint Siège : il est évident que ce qui n'est pas permis aux prêtres ne l'est pas non plus aux laïques.

D'ailleurs, pour éviter des maux très nombreux, il est d'une grande importance que les pasteurs des âmes ne cessent d'avertir les fidèles de s'abstenir autant que possible de contracter des unions

avec les personnes étrangères à la foi catholique. Qu'ils comprennent bien et qu'ils aient présent à l'esprit que de tels mariages, qui ont toujours été réprouvés par l'Eglise, sont d'autant plus blâmables, comme Nous l'avons dit Nous-même ailleurs, qu'ils donnent occasion à une société défendue et à la communication des choses sacrées ; qu'ils créent un péril pour la religion du conjoint catholique, qu'il sont un obstacle à la bonne éducation des enfants, qu'ils conduisent souvent les esprits à avoir la même opinion de toutes les religions, en faisant disparaître la distinction de la vérité et de l'erreur.

Mais de plus grands maux menacent, comme Nous l'avons dit, l'antique religion des Hongrois. Tous les ennemis de la foi catholique qui se trouvent dans ce pays ne dissimulent pas leur but : arriver en employant les armes les plus dangereuses, à ce que la condition de l'Eglise devienne, de jour en jour, plus fâcheuse. Aussi, Vénérables Frères, Nous vous exhortons plus vivement que jamais à n'épargner aucune peine pour éloigner un tel danger du troupeau qui vous a été confié.

Faites d'abord en sorte que tous, affermis par votre exemple et votre autorité, embrassent et défendent avec courage et ardeur la cause de la religion. Sans doute il arrive souvent, et nous ne cacherons pas ce qui existe, que parmi les catholiques, alors qu'ils devraient protéger et revendiquer les droits de l'Eglise avec le plus de zèle, quelques-uns, obéissant à une sorte de prudence humaine, prennent un parti contraire ou se montrent timides et trop soumis dans leur façon d'agir. On comprend facilement que cette conduite expose à de très graves dangers, surtout s'il s'agit de ceux qui jouissent du pouvoir ou qui ont le plus d'influence sur l'opinion publique.

Outre qu'ils se dérobent ainsi à une obligation et à une dette, c'est là une source de difficultés graves, et elle ferme la voie à la réalisation et à la conservation de cet accord qui réunit toutes les pensées et toutes les volontés. Rien ne peut arriver de plus heureux à nos ennemis que cette mollesse ou ces divisions des catholiques qui suivent la pente et laissent un libre accès à l'audace de ceux qui les attaquent. Il faut certes, en toutes choses, réunir la prudence et la modération ; l'Eglise veut qu'on suive cette conduite, même dans la défense de la vérité ; mais rien n'est si opposé aux lois de la prudence que de laisser persécuter injurieusement la religion, et compromettre le salut du peuple.

Mais comme les assemblées annuelles dans lesquelles on traite des intérêts catholiques et des bonnes œuvres de toutes sortes, sous la conduite et les auspices des Evêques, ont une salubre efficacité, — l'expérience l'a prouvé, — pour affermir la concorde et ranimer l'ardeur des fidèles, Nous souhaitons vivement voir se réaliser les projets que vous avez formés sur ce point, il y a peu de temps. Nous ne doutons pas, en effet, que de tels congrès, dont Nous avons Nous-même encouragé l'organisation ailleurs, ne soient fort utiles à votre but.

Vous devez aussi faire vos efforts pour que dans les assemblées législatives soient élus des hommes d'une religion et d'une vertu éprouvées, douées d'une grande persévérance, toujours prêts à soutenir les droits de l'Eglise.

Vous voyez, en outre, vénérables Frères, que, grâce au secours des livres et des journaux,¹ les ennemis de l'Eglise répandent en abondance dans la foule le poison de leurs erreurs et de leur perversité et détournent peu à peu le peuple d'une vie chrétienne. Que vos fidèles comprennent donc qu'ils ont, eux aussi, des efforts à faire dans ce sens, qu'ils doivent opposer les écrits aux écrits, et des remèdes appropriés aux maux.

(A suivre).

LE ROLE DES EGLISES CATHOLIQUES

Dans la navigation sur le fleuve St-Laurent

Le récent incendie de l'église de la Longue-Pointe a été un malheur pour les habitants de cette paroisse, évidemment, et en général, pour tous les amateurs de belle peinture et de belle sculpture.

Mais ce n'est pas tout !

Plusieurs journaux ont fait remarquer que ce désastre atteignait aussi les pilotes du fleuve St-Laurent, dans l'exercice de leurs périlleuses et délicates fonctions.

Inspirées par cette observation qui ne manquait ni de justesse ni d'à-propos, quelques notes, pleines d'intérêt, nous ont été transmises par un navigateur en retraite.

Nous avons aujourd'hui la bonne fortune de les communiquer aux lecteurs de la *Semaine Religieuse*.

Un demi-siècle passé, remarque notre correspondant, les phares

nombreux disséminés de nos jours sur les rives du fleuve n'existaient pas. Entre Québec et Montréal, on ne pouvait compter tout au plus que cinq appareils indicateurs ; à savoir : le premier dans le Richelieu, en bas de l'église de Lothinière, le second, au port St-François ou à la Pointe au Sable, un troisième à Lavaltrie, le quatrième à Repentigny, et puis l'unique phare flottant du lac St-Pierre.

La flèche des églises, quelques maisonnettes blanches, toujours fraîches-peintes, ou bien encore des caps ou des langues de terre, et certains arbres émergeant ici et là sur chaque rive, comme les jalons naturels de la route fluviale, indiquaient seuls au marin le chenal à suivre. Et si l'ouragan, la foudre ou l'incendie venaient à détruire l'un ou l'autre de ces points de repaire, il était remplacé, sans retard, par un poteau surmonté d'une boule de quatre à cinq pieds de diamètre.

Depuis quarante ans, il est vrai, les commissaires du Havre ont travaillé avec une admirable énergie à rendre la navigation plus facile. Pour mener à bonne fin leur entreprise, ils n'ont rien négligé ; ni les creusages annuels, ni le redressement des chenaux, ni l'installation des balises, des phares et des bouées.

Eh bien ! malgré tant d'améliorations, actuellement encore, sauf trois ou quatre peut-être, toutes les églises échelonnées sur les bords du fleuve servent à guider les navires dans leur trajet entre Québec et Montréal.

En effet, les églises de la Pointe aux Trembles, de Varennes et de St-Sulpice sont les seules, croyons-nous, qui ne figurent plus sur la carte nautique. Et elles n'ont point cessé pour cela d'être très-utiles aux navigateurs, du moins en certaines circonstances.

Quant il s'agit, par exemple, de reconnaître la position exacte du vaisseau, aujourd'hui encore, tout guide expérimenté se hâte de jeter un coup d'œil interrogateur sur le clocher de ces trois églises.

Aussi bien, les pilotes des bateaux transatlantiques, qui tous ont à subir un examen très sévère devant la Commission du Havre, s'appliquent-ils à connaître pertinemment le site de chacune des églises mentionnées sur la carte du fleuve St-Laurent. Car, plusieurs en ont fait la désagréable expérience, sur ce point la moindre erreur serait fatale !

Il y a bien encore, entre ces églises, un bon nombre de collèges, de couvents et même des calvaires qui servent égale-

ment d'*amers* ou d'appareils indicateurs, mais, chose étrange pas une seule institution protestante.

Loin de là, les trois temples anglais, érigés sur la côte du Beaver Hall, en se confondant à distance, avec l'église de St-Patrice, indiquée sur le livret des pilotes, ne faisaient que gêner ceux-ci dans leur manœuvre. Heureusement, le dôme de la nouvelle cathédrale catholique, très visible au milieu de l'encadrement de verdure formé par les grands arbres de la montagne, est venu dominer toutes ces églises et simplifier le travail d'orientation.

Phénomène non moins curieux ; il en est des marins comme des églises.

A l'heure présente, tous les pilotes du fleuve, sans exception, sont canadiens-français et catholiques.

Au cœur de tout véritable enfant de la province de Québec, rien n'est si doux que le clocher de son village. Aucun spectacle n'est-ce pas, ne captive nos regards comme la haute et brillante croix de nos églises ? Chez nous enfin, on s'est toujours plu à reconnaître un goût prononcé pour les aventures et des aptitudes indiscutables pour la navigation. Rien donc d'étonnant, si, à l'exclusion des autres, nous avons fini par accaparer toutes les places de pilote. A voyager ainsi, aux prises avec le danger, entre deux lignes de sanctuaires aimés tout le long du majestueux St-Laurent, les Canadiens éprouvent un bonheur inconnu sans doute aux marins de nationalité et de croyance étrangères !

Et maintenant, se dégageant de ces faits ou les expliquant dans une certaine mesure, il y a une conclusion assez piquante et des considérations qui ne laissent pas d'offrir quelque intérêt ; nous en parlerons dans un prochain article.

LES RELIGIEUSES AU CONGO (1)

La journée d'une religieuse à l'orphelinat de Nemlao.

Nemlao, 9 juin 1893.

Chère et révérende Supérieure,

Peut-être vous plaignez-vous de ne recevoir que trop rarement de nos nouvelles ; c'est que la besogne ne manque pas à Nemlao !

(1) Lettre de Sœur Marie-Godelieve à la Supérieure générale des Sœurs de Charité.

Pour vous en convaincre, je vais vous détailler l'emploi de ma journée.

Nous sommes deux sœurs à prendre notre repos dans la salle qui sert à nos enfants de classe et de dortoir. D'un côté de la place se trouvent nos lits et quatre bancs d'étude ; de l'autre sont étendues par terre les nattes sur lesquelles ronflent nos quarante négrillonnes. Levées à cinq heures, nous vaquons jusqu'à six à la prière et à la méditation, puis nous éveillons nos dormeuses qui s'agenouillent sur place pour réciter en commun la prière du matin. Cela fait, chacune doit porter au dehors sa couverture de coton, afin de l'aérer ; on replie soigneusement les nattes à dormir, on change de pagne, et c'est en silence qu'on se rend processionnellement à la chapelle.

La sainte messe commence à 6½ heures. A genoux sur le plancher, mes fillettes ont un maintien religieux qui fait plaisir à voir ; à la consécration, c'est jusqu'à terre qu'elles baissent le front afin de prier pour leurs bienfaiteurs.

Vient ensuite le déjeuner, au réfectoire, où chaque convive prend sa place sur une grosse perche qui sert de banc. On dit la prière, on découvre la grande marmite de riz bouilli, les portions sont distribuées et reçues au moyen de la fourchette d'Adam, et les mâchoires vont leur train et le caquet aussi.

J'en profite pour aller prendre moi-même aussi une bouchée de riz, un peu de pain, de *chichwague* et de café ; je conduis encore tout mon monde à la source, pour y puiser l'eau nécessaire à la cuisine ; puis c'est à la forêt qu'on va chercher du combustible, non sans se munir auparavant d'un solide gourdin et sans avoir invoqué nos anges gardiens.

C'est que les serpents sont nombreux dans les broussailles ; mais un coup de bâton les brise comme verre, et jusqu'ici nous n'avons aucun accident à déplorer. Nous n'avons rien à redouter d'autres animaux ; le chat sauvage et le chacal abondent cependant ; mais ils ne rôdent que la nuit, et nous avons alors autre chose à faire que de les empêcher de prendre leurs ébats.

Au retour du bois, ablutions générales dans un grand bac en zinc placé près de la source. A dix heures et demie commence la classe ; on y apprend à lire, écrire et compter dans les trois langues que parlent nos mioches, le Fiote, le Ba-Ngala et le Bayanzi. Cette différence d'idiomes n'est pas sans nous donner de grands embarras ; mais puisque nous sommes missionnaires,

nous avons droit aux lumières du Saint-Esprit ; et s'il nous arrive, en traduisant d'une langue dans une autre, de prononcer un mot de travers, les petites gaillardes nous reprennent aussitôt, non sans avoir ri d'abord de notre bévue. La leçon de religion se donne après midi.

C'est en ce point surtout que nos enfants nous donnent toute satisfaction. Lorsqu'elles apprirent dernièrement que *Iawa*, leur ancienne condisciple, avait été baptisée en Europe, ce fut une explosion d'étonnement et de sainte jalousie. — Comment, disaient-elles, cette *Iawa* qui nous a volé plus d'une poule, la voilà baptisée ! Est-elle donc plus sage que nous ? Ma sœur, vous aviez dit que nous serions baptisées dès que nous saurions les prières et le catéchisme ; eh bien ! voilà que nous avons appris le Notre Père, le Je vous salue Marie, le Je crois en Dieu, d'autres prières bien longues, bien longues, et sept grandes leçons du catéchisme, et nous ne sommes pas baptisées, et *Iawa* est baptisée, elle ! Pourquoi, ma sœur ?

Mais revenons à notre ordre du jour. On dîne à onze heures et demie, et les fillettes enfournent les pois et le poisson salé, de manière à bien prouver qu'elles appartiennent à la race pour laquelle se bourrer le ventre est l'action la plus importante de la vie. On lave ensuite les assiettes et les cuillers, don de M. le gouverneur ; puis on va jusqu'à deux heures babiller et jouer sous un gigantesque baobab dont le tronc mesure quatorze mètres de circonférence. La semaine dernière, au cours de cette récréation, je déballai une caisse de jouets envoyés d'Europe à mes petits oiseaux noirs ; il y avait deux chevaux de bois, un âne idem, deux poupées, trois coqs en carton, etc. Un Australien visitant l'exposition de Chicago, n'eût point été plus émerveillé que nos fillettes. Après une stupéfaction silencieuse, ce furent des cris, des larmes, des rires, des bonds et des danses à n'en pas finir ; et quand, le lendemain, le prince de Croy vint nous voir, chacune vint lui faire admirer son lot, persuadée que l'Européen n'avait point l'idée de semblables merveilles.

Ce fut bien autre chose lorsque je reçus, lundi dernier, de Mère Elise, une collection d'images relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament. Devant ces gravures suspendues aussitôt aux murs de la classe ce furent des processions, des gestes effarés d'admiration et les demandes les plus drôlatiques. — Venaient-elles du ciel, ces belles *moukandas* ?

Les chères petites nous posent d'ailleurs parfois sur la religion des questions assez embarrassantes. — Dieu est-il blanc ou noir ? Au ciel, y a-t-il comme au Congo des serpents et des chièques, ou bien est-ce comme en Europe où n'existent pas ces vilaines bêtes ? Les noirs et les blancs sont-ils dans le même ciel ? Qui donne à manger aux âmes des Limbes, puisqu'on n'y voit ni Dieu, ni Marie, ni les anges, ni les saints ? — Et ces questions sont longtemps débattues à la récréation, avant qu'on vienne nous en demander la solution.

Après une seconde classe qui dure de deux à quatre heures, vient le travail des champs jusqu'à six heures. Des chansonnettes indigènes ou des cantiques chrétiens aident à manœuvrer en cadence la petite houe congolaise dont sont munies nos sarcleuses. De six heures à six heures et demie, on s'occupe, au moyen de cruches portées sur la tête, à aller puiser à la source l'eau nécessaire pour arroser les plantations.

Peu après, le soir tombe brusquement, et, comme les nuits sont fraîches au Congo, on se réunit autour du feu pour réciter le chapelet. Que la marmite au riz qui bout au milieu du cercle ne donne pas quelques distractions, je ne voudrais pas en répondre ; mais quand ledit riz a été prestement ingurgité, on répare tout manquement par une fervente prière du soir, et l'on va prendre son repos.

Vous le voyez, chère Supérieure, rien de dramatique dans la journée des religieuses de Nemlao. Lentement, mais sûrement leurs pupilles se civilisent et se dépouillent de leur enveloppe païenne. Nous mettons à ce travail toute notre bonne volonté, Dieu fera le reste.

SŒUR MARIE-GODELIÈVE.

LES COLLEGES CLASSIQUES DU DIOCESE DE MONTREAL

Le Collège de Montréal.

(Suite).

Lorsque les élèves entrèrent au mois de septembre 1870 (1) dans les bâtiments du nouveau collège, la division du rez-de-chaussée

(1) Une faute de composition nous a fait dire 1873 dans le dernier numéro au lieu de 1870.

était faite comme suit. A gauche de la porte d'entrée était la chapelle devenue aujourd'hui le parloir.

Cette chapelle était petite, mais ornée avec un goût parfait. Les anciens élèves en font un grand éloge. Largement éclairée par de nombreuses ouvertures donnant sur le parterre, elle faisait bien valoir ses décorations. Depuis 1882 une autre chapelle l'a remplacée ; nous aurons l'occasion d'en parler plus loin.

On a conservé dans le parloir le sanctuaire de la chapelle derrière les boiseries qui encadrent deux petits parloirs. On y retrouve encore les lustres de cristal qui la décoraient. Ils sont restés là comme les témoins d'une autre époque.

En 1870, le parloir occupait la chambre actuelle du Directeur et celle de l'Econome. Ceux-ci avaient à leur disposition deux chambres placées dans l'aile, construite, dès cette époque, en arrière du corps de bâtiment principal et qui a été prolongée pour édifier la chapelle en 1882.

Enfin l'aile orientale du collège comprenait quatre salles. Sur la façade, en avant était le théâtre, transformé depuis 1882 en salle de récréation pour les externes.

Les anciens élèves ont conservé le meilleur souvenir de ce théâtre qui était des mieux installés et où se donnaient trois fois par an des représentations extrêmement goûtées. Il y avait là tous les accessoires nécessaires et la salle était assurément des plus gaies.

En arrière se trouvait d'abord la salle de récréation des petits séparée par le couloir de la salle de récréation des grands.

Cette disposition est encore celle qui existe en ce moment. Cependant il faut noter que dans cette salle de récréation des grands, aux si vastes proportions, et si pleine de lumière, on avait, dans le principe, établi une chambre destinée à la fanfare. Cet empiètement a disparu cette année même et toute cette partie de l'aile est entièrement consacrée à la récréation pour les grands élèves.

Enfin, dans le sens du corps principal, se trouve un bâtiment exclusivement consacré dans le premier plan aux water-closets. On a modifié, cette année même, cette installation pour se conformer aux prescriptions du conseil d'hygiène, qui, du reste, avait, il y a six ans, approuvé formellement les améliorations réalisées dès lors par l'administration du collège. Ce bâtiment a cinquante pieds sur toutes ses faces.

Les modifications qui viennent d'y être effectuées ont été très

heureuses en ce sens qu'elles ont donné beaucoup de jour à cette partie du collège, et permis la création de plusieurs appartements, lingerie, chambres pour les domestiques, etc. d'un emploi très utile.

Il y a eu là de lourdes dépenses, mais le collège peut se vanter d'avoir un service parfaitement organisé au point de vue de la salubrité, de la propreté, et du confort. Nous pouvons affirmer que peu d'établissements possèdent une semblable organisation.

* * *

Au second étage du principal corps de bâtiment se trouvent, sur la façade donnant rue Sherbooke, des chambres pour les étrangers, puis l'infirmerie des petits et celle des grands ; de l'autre côté du couloir les classes et les salles de musique pour les petits et pour les grands.

A ce même étage de l'aile orientale sont placées les salles d'étude pour les grands, pour les petits et enfin pour les externes. En avant de la salle d'étude des grands une pièce est réservée pour les livres et fournitures de classe, pièce désignée sous le nom de magasin.

Le troisième étage du corps principal est occupé d'un côté par les classes, de l'autre par des chambres de professeurs. Il en est de même dans l'aile orientale. C'est vraiment l'étage scolaire. A ce même étage, il existe une chapelle intérieure dédiée aux Saints Anges Gardiens et servant aux exercices de la congrégation pour les petits et les externes.

Enfin le quatrième étage est affecté aux dortoirs, vastes et parfaitement aérés, qu'il faut visiter pour se rendre compte de l'excellente ventilation qui y régné. Les lits sont bien espacés, la surveillance aisée et pour les soins de propreté le système de lavabos est simple et pratique. Le chauffage ne laisse rien à désirer, comme du reste dans la presque totalité de nos batiments publics. On sait au Canada combattre victorieusement les plus grands froids.

Nous avons visité en détail les dortoirs et nous devons ajouter que nous nous sommes laissé séduire par le beau panorama que les élèves ont à leur réveil sous les yeux. C'est le cas de repe-ter, avec une variante, les vers de Virgile :

O fortunatos nimium, sua si bona norint
Discipuli.....

Mais songe-t-on à cet âge aux beautés de la nature ? Malgré tout, un si vaste horizon agit sur l'esprit et sur le corps. Aussi de nos jours, on s'est efforcé de donner à nos maisons d'éducation de larges dépendances, un air salubre, et de les placer dans des sites agréables. Sous ce rapport, comme nous l'avons dit, le collège de Montréal n'a rien à envier à aucune institution.

(A suivre).

CHRONIQUE

Nomination. — Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

MM. J. O. Dubois, Vicaire Forain du Vicariat No 10 ; P. Peltier, curé de St Félix de Valois ; J. Lévêque, curé de Ste Sophie ; S. Laporte, curé de Ste Emélie de l'Energie.

Couvent des Dames du Sacré-Cœur. — Dimanche dernier, Monseigneur l'Archevêque a béni la première pierre du nouveau couvent des Dames du Sacré-Cœur à Montréal.

Nouvelle chapelle. — Mardi dernier, Sa Grandeur bénissait la nouvelle chapelle du couvent des sœurs de la Providence à St-Vincent de Paul (Île Jésus).

Église de Lachenaie. — Le 27 de ce mois, Mgr l'archevêque consacra l'église de Lachenaie. Le clergé est spécialement invité à assister à cette cérémonie.

Nouvel hospice des Petites sœurs des Pauvres. — Le 1^{er} dimanche d'octobre, Sa Grandeur bénira la chapelle du nouvel hospice des Petites sœurs des Pauvres, à Montréal.

Le vœu d'abandon. — Le vœu d'abandon, dont il a été question dans le dernier numéro de la *Semaine Religieuse*, ne doit pas être confondu, comme quelques-uns l'on fait, avec la *cession* ou l'*abandon* de nos œuvres satisfaites en faveur des âmes du purgatoire. Loin d'être condamnée, cette dernière pratique a la complète approbation de l'Église et est enrichie de précieux privilèges.

La communauté des sœurs de la Providence vient de faire une perte bien sensible. La révérende mère Zotique, une des sept fondatrices de cette Communauté, est décédée le 12 septembre dernier à la maison-mère de Montréal.

Elle a parcouru une longue carrière de charité et de dévouement, et s'est éteinte chargée d'années bien remplies à 87 ans dont cinquante passées au sein de la Communauté qu'elle a toujours édifiée par sa touchante simplicité, sa tendre et cordiale charité. Elle était, disent ses compagnes, si douce et si aimable qu'elle répandait la joie autour d'elle. Sa mort fut calme et paisible comme l'avait été sa vie.

Depuis longtemps, elle se préparait à la mort, ayant reçu quel-

ques avertissements sérieux dont elle savait tenir compte, et elle répétait avec un sourire agréable : « je suis prête à partir, mais notre mère supérieure me défend de mourir avant la célébration des noces d'or de l'Institut. »

Dieu réserva à la Communauté la consolation de posséder encore, au moment des belles fêtes de juin dernier, la mère Zotique qui était une des sept premières postulantes. Sa mort réduit à deux le nombre des survivantes de cette époque : sœur Immaculée Conception et sœur Marie des Sept Douleurs.

Jeanne d'Arc. — Le monument de Jeanne d'Arc, que le sculpteur Mercié vient de terminer, sera prochainement dirigé sur Domremy.

L'illustre héroïne est représentée dans son costume de paysanne, nu-tête, écoutant « la voix » qui lui ordonne de marcher ; mais elle regarde du côté de son village, qu'elle regrette de quitter. Elle a jeté sa quenouille à ses pieds, à côté d'un petit agneau dont les pieds de devant posés sur sa robe semblent vouloir la retenir.

Derrière Jeanne d'Arc, le bon génie de la France, personnifié par un chevalier du moyen âge, revêtu de son armure, le casque de sa visièrè relevé. Le chevalier remet d'une main à l'héroïque Lorraine l'épée vengeresse et de l'autre lui montre l'ennemi.

Oràire des Bénédictins. — Désormais les différentes maisons de Bénédictins seront unies entre elles par des liens plus étroits que par le passé.

S. E. le cardinal Dusmet, venu à Rome pour poser la première pierre du monastère de Saint-Anselme sur le Mont Aventin, a présidé une assemblée d'abbés et de délégués des divers monastères bénédictins.

Léon XIII a résolu de confirmer les décisions de cette assemblée. En conséquence, toutes les congrégations de bénédictins que l'on appelle *noirs* constituent une association fraternelle, qui ne subordonne aucune d'elles à une autre. Pour lui donner plus d'unité et sans rien changer à l'ordre de choses actuel, un primat de toutes les congrégations sera élu et s'occupera à Rome des affaires concernant l'intérêt commun de l'ordre.

Il pourra être choisi parmi toutes les congrégations, sans distinction de nation ou de monastère ; il sera en même temps abbé de l'abbaye de Saint-Anselme de Rome, et y résidera. Cette abbaye ne sera pas considérée comme appartenant à l'une des congrégations, mais sera peuplée de religieux pris parmi chacune d'elles.

Le primat exercera cette charge pendant douze ans ; au bout de ce temps, tous les abbés se réuniront à Rome, afin de nommer son successeur, ou de le réélire lui-même pour une nouvelle période de douze ans.

Le Souverain Pontife approuve ces statuts et leur donne force de loi. Il choisit comme abbé général le Père Hildebrand de Hemptinne, abbé de Maredsous, de la Congrégation de Beuron, dont la charge subsistera aussi longtemps qu'il plaira à Sa Sainteté et à ses successeurs.

Il exprime l'espoir que cette union des diverses parties de l'ordre contribuera à l'avantage de celui-ci, de l'Eglise et de l'humanité.

* * * *L'Eglise et le droit pénal.* — L'action de l'Eglise sur les différentes branches du droit, notamment sur le *droit criminel*, a été profonde.

Ordalies, épreuves par le feu, par l'eau, par le cadavre, etc., condamnées dès le VIII^e siècle, en dernier lieu au Concile de Latran, en 1215, et de Palencia, en 1322; *Combat judiciaire*, repoussé dès la mise en vigueur de cette pratique barbare, par l'éloquent archevêque de Vienne, saint Avit, par le troisième Concile de Valence, par les Papes Nicolas I^{er} et Alexandre II; *torture*, énergiquement combattue par les Souverains Pontifes, comme elle l'avait été par saint Augustin; institutions des *promoteurs d'officialités*, précurseurs du *ministère public*; *preuve testimoniale*, en usage dans les cours de chrétienté, bien avant que la loi régulière l'eût adoptée; *droit d'appel*, organisé dans les tribunaux ecclésiastiques alors qu'il était inconnu dans les autres juridictions; première notion des *circonstances atténuantes*, énoncée dans les décrétales d'Alexandre III; beaucoup d'autres mesures salutaires sont dues à l'influence de la législation canonique.

A l'Eglise revient l'honneur d'avoir imprimé à la pénalité le caractère qui lui appartient, en substituant l'idée de justice, d'expiation à toute pensée de vengeance, en rejetant par respect pour la dignité humaine, la flagellation publique, la marque, le carcan, le pilori, en demeurant fidèle à l'esprit du *droit de grâce*, introduit dans la société civile par Constantin, sous l'inspiration religieuse

AUX PRIERES

Sr Zotique, (née Agathe Sénéé) l'une des sept fondatrices de l'Institut des sœurs de la Providence.

Mère Marie Augustine de la Compassion, fondatrice et supérieure générale des Petites sœurs des Pauvres.

EXPOSITION DE CHICAGO

Maison de pension pour ecclésiastiques

Pendant le temps de l'Exposition

Tenue par Mme F. Leblanc, 41, rue Sibley, à quelques pas de l'église des Canadiens.

Cette maison est recommandée par le Rév. M. Bergeron, curé de Notre-Dame. Prix très modérés.

On s'empressera de fournir tous les renseignements qui seront demandés.

S'adresser à Mme F. Leblanc 41 rue Sibley, Chicago Ill.